

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 17 octobre 2024  
Convocation du : 11 octobre 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 24

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR** : Céline LEROUX, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Philémon BRUNET, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Catherine DE PARIS, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philémon BRUNET

DE24.135

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**  
**ASSOCIATION FLANDRE ET LYS AUTONOMIE**  
**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Autorisation - Approbation*



L'Association Flandre & Lys Autonomie, issue de la fusion/création des dispositifs Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du canton d'Armentières, des Géants de Flandre et de Bailleul, Merville et environ est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Lors de l'assemblée constitutive de l'Association Flandre et Lys Autonomie en date du 3 mars 2017, les statuts, le règlement intérieur de l'association et la composition du Conseil d'Administration ont été arrêtés.

Par délibération DE20.061 du 23 juillet 2020, Monsieur Hugues QUESTE a donc été désigné par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

Suite à la démission de Monsieur Bernard HAESEBROECK de son mandat de Maire et à l'élection de Monsieur Jean-Michel MONPAYS en tant que Maire, il y a lieu de revoir cette désignation.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leur candidat.

**Candidature :**

**Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain : Martine COBBAERT**

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

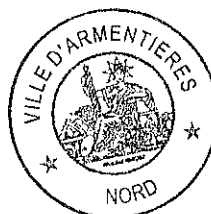
- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Par conséquent, est désignée pour siéger au Conseil d'administration de l'association  
Flandre et Lys Autonomie : Martine COBBAERT

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Philémon BRUNET**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Jean-Michel MONPAYS**

